

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Du lundi 3 mars 2025 à 9h00 au mercredi 19 mars 2025 à 18h00

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté en date du 07/02/2025, Monsieur le Maire de la Commune d'Abbeville a décidé de soumettre à enquête publique le projet de création du nouveau crématorium d'Abbeville, situé les communes d'Abbeville et de Vauchelles-les-Quesnoy.

Cette enquête publique se déroulera du **lundi 3 mars 2025 à 9h00** au **mercredi 19 mars 2025 à 18h00**, pour une durée de **17 jours** consécutifs.

Elle concerne la demande d'autorisation préfectorale de création du crématorium d'Abbeville, situé sur les territoires des communes d'Abbeville et de Vauchelles-les-Quesnoy, présentée par la Société du Crématorium d'Abbeville.

Par décision en date du 23 juillet 2024, la DREAL des Hauts-de-France a dispensé le projet de création de crématorium à évaluation environnementale.

Par décision n°E2500015/80 de la Présidente du Tribunal administratif d'Amiens du **28 janvier 2025**, a été désigné commissaire enquêteur, Monsieur Patrick JAYET, commandant de police en retraite.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Mairie d'Abbeville, située 1 Place Max Lejeune – 80100 Abbeville. Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables par le public à :

- La Mairie d'Abbeville, située 1 Place Max Lejeune – 80100 Abbeville (siège de l'enquête publique) ;
- Et à la Mairie de Vauchelles-les-Quesnoy, située Rue de la Grosse Borne – 80132 Vauchelles-les-Quesnoy.

Chacun pourra prendre connaissance, gratuitement, du dossier aux jours et heures habituels de réception du public.

L'ensemble des pièces sera également consultable et téléchargeable sur la page dédiée à l'enquête publique disponible sur le site internet de la Commune d'Abbeville, à savoir : à savoir : <https://www.abbeville.fr/>.

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la Mairie d'Abbeville située 1 place Max Lejeune, 80100 Abbeville ainsi qu'à la Mairie de Vauchelles-les-Quesnoy, située Rue de la Grosse Borne – 80132 Vauchelles-les-Quesnoy.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions soit :

- soit en les faisant recevoir par écrit ou par oral au commissaire enquêteur aux jours, heures et lieu de ses permanences mentionnés à l'article 7 ;
- soit en les consignait sur les registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ;
- soit en les adressant par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir la Mairie d'Abbeville auprès de la Direction Générale, à l'attention du commissaire enquêteur – projet de création du crématorium d'Abbeville – situé 1 Place Max Lejeune – 80100 Abbeville ;
- soit par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [enquetepubliccrematorium@abbeville.fr](mailto:enquetepubliccrematorium@abbeville.fr).

L'ensemble des observations et propositions du public sera consultable au siège de l'enquête publique et sur le site internet de la Commune d'Abbeville : <https://www.abbeville.fr/>

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations faites sur le projet de création du nouveau crématorium, aux lieux, jours et horaires suivants :

- Le lundi 3 mars 2025 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Abbeville ;
- Le samedi 15 mars 2025 de 9h00 à 12h00 en Mairie de Vauchelles-les-Quesnoy ;
- Le mercredi 19 mars 2025 de 15h00 à 18h00 en Mairie d'Abbeville.

À l'issue de l'enquête, le projet de création du nouveau crématorium d'Abbeville, modifié le cas échéant pour tenir compte des éventuelles réserves et recommandations du commissaire enquêteur, des observations du public et des avis émis et joints au dossier de l'enquête, sera présenté à l'approbation du conseil municipal qui, conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'environnement, se prononcera par une déclaration de projet sur son intérêt général.

Le préfet de la Somme prendra ensuite en considération le dossier de demande d'autorisation de création d'un nouveau crématorium ainsi que l'ensemble des éléments recueillis dans le cadre de son instruction avant de se prononcer, par arrêté motivé, sur la demande d'autorisation, conformément à l'article L. 2223-40 du code général des collectivités territoriales.

Il pourra alors autoriser ou refuser la création du nouveau crématorium d'Abbeville. Le silence gardé par le préfet pendant plus de six mois sur la demande d'autorisation de création vaudra décision de rejet.

La personne responsable du projet de création du crématorium, en qualité de maître d'ouvrage et de demandeur de l'autorisation de création, est la Société du Crématorium d'Abbeville, concessionnaire –17 rue de l'Arrivée – 75015 Paris, représentée par la Société des Crématoriums de France, elle-même représentée par Xavier THOUMIEUX. L'autorité déléguante auprès de laquelle les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées est la **Commune d'Abbeville, dont le siège administratif est situé 1 place Max Lejeune, 80100 Abbeville, représentée par Monsieur Pascal DRUEL-POTTIER, Directeur Général des Services.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie d'Abbeville. Ils seront également publiés, pendant la même durée, sur le site internet de la Ville d'Abbeville : <https://www.abbeville.fr/>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication

Le Maire de la Commune d'Abbeville  
**Pascal DEMARTHE**

